



Pension alimentaires

Par **Jakotte**, le **23/07/2019** à **17:33**

Bonjour

ma fille a 18ans le père a t'il le droit de saisir le juge afin qu'il paie plus la pension car il a des saisie sur salaire il vie chez sa mere et je ne pense pas qu'il paie le loyer .

Il ne paie pas son crédit cest moi qui le paie et me donne rien

Donc le juge a t'il le droit de faire annuler la pension

Par **Visiteur**, le **23/07/2019** à **17:45**

Bonjour

Oui, il en a le droit, mais rien ne dit que le juge l'accordera.

La majorité d'un enfant ne sonne pas la fin de la pension, qui intervient habituellement lorsque l'enfant peut subvenir seul à ses besoins.

Vous mêmes, devriez saisir parallèlement le JAF pour cette histoire de crédit.